

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 24 Mars 2021 à 20 heures.**

Date de convocation : 17 mars 2021

Date d'affichage : 17 mars 2021

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absentes excusées : GAILLETON Jocelyne et GAUTHIER Stéphanie

Absente : NECTOUX Morgane

Pouvoirs : GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à GAILLARD Bruno
GAUTHIER Stéphanie donne pouvoir à CHARVET Didier

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

VOTE DES TAXES DE LA FISCALITE LOCALE

Le Maire indique que des réformes sont intervenues et qu'il convient d'apporter quelques précisions en ce qui concerne la fiscalité locale.

1. La taxe d'habitation

2021 voit la continuité de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Les communes ne votent plus le taux de la THRP.

La commune se voit transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son territoire.

En 2021, pour voter le taux de TFPB les communes délibéreront sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes (conseil municipal) et du taux départemental de la TFPB de 2020.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les EPCI à fiscalité propre la compensation des pertes de ressources fiscales se fera au moyen d'une fraction de TVA que leur reversera l'Etat. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continuera à être perçue par les communes et les EPCI. Le taux appliqué est égal au taux fixé en 2019, il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point.

2. Les taxes foncières

Les communes voteront le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux et du taux départemental de la TFPB de 2020. Les EPCI à fiscalité propre voteront les taux de TFPB et de contribution foncière des entreprises (CFE). Les communes et les EPCI à fiscalité propre voteront le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) comme d'accoutumée. Les EPCI à fiscalité propre votent le taux de CFE et continuent de bénéficier de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Toute délibération de vote de taux 2021 qui reconduirait le seul TAUX TFB communal 2020 sans ajout du taux du Département de l'Ain (13.97%) ne pourra pas être retenue par le service au motif qu'elle ne respecte pas la réglementation en vigueur.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré :*

FIXE les taux d'imposition communaux suivants pour 2021 :

- **Taxe foncière sur le bâti : 26.54 %** : 12,57 % + 13.97 (=taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme)
- **Taxe foncière sur le non bâti : 41,34 %** (taux identique à celui de 2020)

Le maire rappelle que le taux communal des taxes foncières sur le bâti et le non bâti n'a pas augmenté depuis 2014.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Maurice MARECHAL Maire-Adjoint :

- **PRESENTE** le budget primitif 2021 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **INDIQUE** que cette proposition de budget a été préparée par la commission finances.
- **PRECISE** que la prudence budgétaire était la règle avec une réserve de dépenses imprévues de fonctionnement de 15 000 € (compte 022) ainsi qu'en investissement (15 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre pour les deux sections et à l'opération pour le détail de l'investissement.

ADOpte le budget primitif 2021 (incluant les restes à réaliser) qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : 838 093.68 €
- dépenses et recettes d'investissement à : 932 626.68 €

PREVISIONS BUDGETAIRES 2021 : INVESTISSEMENTS

Matériel : Plaques de rues pour les nouvelles habitations, motopompe et tenues pour les pompiers, Logiciel Berger Levrault Enfance et 2 tablettes pour la gestion de la cantine et du centre de loisirs, panneau pour l'aire de jeux, 8 tapis de gymnastique pour l'école, motoculteur, ordinateur pour la directrice de l'école, 10 tablettes pour les élèves et 1 tableau interactif pour la classe de Cours Moyen (programme ENIR), remplacement des extincteurs, 1 ordinateur portable et l'externalisation des sauvegardes du serveur de la mairie, aménagement de trois massifs de la grande rue...

Toilettes publiques : solde des travaux.

Aménagement du stade : dossier en cours. Un prêt à court terme viendra anticiper le remboursement des subventions et de la compensation de TVA.

Travaux dans les différents bâtiments : enseigne de la Mairie, joints du pont du Moulin de Marmont, Brise Solaire Orientable de l'école maternelle, barillets de portes...

Cimetière : réfection du mur Est, peintures et sablage des grilles.

Accessibilités : contrôle ADAP

Extension du réseau électrique (Maniller et Grillets) : pour les futures constructions.

Lotissement Ouest (Le petit Grillet) : acquisition de terrain, frais de notaire et de bornage des parcelles.

Bâtiment Garavand : réfection de la toiture et injection de résine dans les poutres.

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT GARAVAND

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint en charge des bâtiments communaux,

- indique que le contrat passé avec l'entreprise ENGIE pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage dans le bâtiment Garavand est échu au 31 mars 2021,
- donne lecture de la nouvelle proposition de contrat.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,
et après en avoir délibéré :*

ACCEPTE le contrat d'entretien et de maintenance de la chaufferie du bâtiment Garavand avec effet au 01/04/2021 et pour une durée de cinq ans avec l'entreprise ENGIE pour un montant TTC de 1 710.12 €.

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération du 24 février 2021 qui l'autorisait à demander une subvention pour la réfection du mur du cimetière.
- indique avoir contacté les services de la Préfecture pour savoir s'il était possible d'inclure les travaux de peinture et de sablage des grilles du cimetière. Une réponse favorable lui a été donnée.
- demande aux membres du conseil municipal d'annuler la délibération du 24 février et d'accepter le nouveau projet pour 2021 qui inclura la réfection des grilles à la rénovation du mur Est du cimetière.
- donne lecture des devis reçus à ce jour :
 - pour la réfection du mur situé à l'Est du cimetière pour un montant de 41 425,50 € HT,
 - pour les grilles pour un montant de 6 013.00 € HT
 - pour le sablage pour un montant de 2 286.00 € HT
- précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2021, sera réalisée en fonds propres, et que les travaux débiteront avant l'été vu l'urgence des travaux du mur Est qui se dégrade de plus en plus.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération du 24 février 2021,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (entre 20 et 50 %), sur la base des devis présentés pour ce projet cimetière pour un montant de 49 724.50 € HT,

INDIQUE que le montant prévisionnel de l'opération sera inscrit au budget primitif 2021 (en fonds propres) pour un montant TTC de 59 669.40 €,

SOLLICITE de l'Etat l'accord de commencement des travaux d'urgence.

DEVIS

Mur du cimetière : Après consultation de 3 entreprises, acceptation du devis de l'entreprise RENAUD pour un montant TTC de 49 710.60€.

Une réunion voirie est prévue samedi 27 mars à 10 h ou l'ensemble du conseil est convié.

Création de trois massifs : Acceptation du devis de APAS pour un montant TTC de 1 549.20 € pour la création de trois massifs (2 en face de la boulangerie et 1 vers le puits).

Remplacement filtres des centrales de traitement d'air (CTA) mairie et école : Acceptation du devis Juillard Chauffage pour le remplacement des filtres d'un montant TTC de 816.90 €.

Motoculteur : Accord pour l'achat d'un motoculteur qui servira pour le fleurissement mais qui appartiendra à la commune. Un devis reçu pour un montant de 503.10 €.

Réfection des joints du pont du moulin de Marmont : Le devis date de 2019, une actualisation sera demandée et proposée lors de la prochaine réunion.

Pour information : un programme national des ponts est prévu, la commune a candidaté. Dossier en cours.

Enseigne mairie – salle Garavand : Acceptation des devis de l'entreprise GRUEL pour un montant de 1 392 €, et de NEVEU électricité de 482.40 € pour les frais d'installation électrique.

PROJET INFORMATIQUE ENIR 2 POUR L'ECOLE

Maurice MARECHAL, adjoint rappelle à l'assemblée l'obtention de la subvention au titre du « label écoles numériques 2020 » pour un montant de 4 973.94 € permettant l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de cours moyen (CM1/CM2), d'un ordinateur portable pour la directrice, d'une borne WIFI pour la nouvelle école, de 10 tablettes pour les élèves et d'un chariot de transport et de rangement.

Des devis ont été réalisés. Après discussion, le conseil municipal valide le devis de C'PRO pour un montant TTC de 10 502.52 €.

Des travaux de câblage de la borne WIFI et du tableau interactif sont en cours de chiffrage.

L'installation se fera pendant les vacances scolaires de cet été.

INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE

Après consultation du prestataire informatique, acceptation de devis de C'PRO pour l'acquisition d'un ordinateur portable d'un montant de 1 753 € TTC (installation et logiciels inclus).

Selon les normes du RGPD et pour se prémunir d'une attaque de cryptovirus, il est nécessaire de prévoir un système de sauvegarde externe composé d'un cout de redevance mensuelle de 75 € HT (90 € TTC) après installation du logiciel associé de 425 € HT (510 € TTC).

L'ensemble pour un montant total de 2 353.32 € TTC.

PROJET TOITURE GARAVAND

Après consultation de trois entreprises, acceptation du devis de l'entreprise DUCROZET-MONINOT pour un montant TTC de 66 521 € TTC. Un surplus pour remplacer de l'isolation (laine de verre endommagée) est à prévoir car de nombreuses infiltrations se sont produites dans le passé.

CONVENTION AVEC LE CAUE

Ce point est reporté à une prochaine réunion car le document ne nous est pas parvenu à ce jour.

TRAVAUX DU STADE

CAUE : Chaque commune membre de la CA3B dispose de 2 jours de conseil gratuit par an. Un rendez-vous s'est tenu sur site du stade le 16 mars dernier. Une convention pour obtenir un soutien complémentaire, en cours de rédaction, nous parviendra pour la réunion du prochain conseil municipal. Elle inclura des propositions pour l'aménagement des extérieurs du stade.

Equipement de l'office traiteur : Présentation de l'implantation des divers équipements prévus dans le projet. La validation définitive sera faite en fin d'année 2021.

Sous-Commission Départementale de Sécurité Incendie et de panique dans les établissements recevant du public : réunie le 16 mars 2021, elle a donné un avis favorable.

Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées : réunie le 2 mars 2021, elle a donné un avis favorable.

Permis de construire : Il est déposé et devrait être délivré fin mars/début avril 2021.

Raccordement des réseaux : En attente du devis.

Plan D'Equipement Territorial (PET) : Convention relative au versement d'un fonds de concours

Monsieur le Maire :

- rappelle que le P.E.T. (Plan d'Equipement Territorial) est un dispositif initié par la Communauté d'Agglomération CA3B qui revêt la forme de budgets d'investissement alloués à chaque Conférence Territoriale de la Communauté d'Agglomération. Il répond aux objectifs suivants :
 - Renforcer les attributions des Conférences territoriales,
 - Répondre aux besoins territoriaux en matière d'équipements.

Ce dispositif prend la forme d'une prise en charge financière d'un équipement de dimension « pluri-communale » par la Communauté d'Agglomération qui en est le maître d'ouvrage ou d'une participation au plan de financement de ce dernier, sous la forme d'un fonds de concours à la commune, maître d'ouvrage.

- rappelle que la participation de la Communauté d'Agglomération ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour la commune un montant de 110 000 € a été accordé pour l'attribution d'un fonds de concours concernant les travaux d'extension d'un équipement sportif et festif (bâtiment du stade).

L'opération financée consiste à des travaux d'extension d'un équipement sportif et festif :

- Rendant l'ensemble des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite, en les mettant aux normes actuelles (toilettes, parking),
- Raccordant les installations à l'assainissement collectif en remplacement de l'assainissement individuel actuel très vétuste, afin de préserver l'environnement naturel proche de la rivière « Le Sevron »,
- Créant une salle de 100 m² environ à vocation culturelle pour les associations de Bény et de la Conférence Territoriale Bresse-Revermont de la CA3B (Printemps des Arts, Petites scènes vertes), et les particuliers. Des chorales, des groupes musicaux et théâtraux sont intéressés, ainsi que la résidence d'artistes de Bény « le Preamble » en complément de son activité,
- Créant de nouveaux vestiaires pour accueillir le club de football de Marboz, qui bénéficiera de la salle pour ses réceptions d'après match,
- Conservant l'auvent Nord qui correspond aux besoins de ce lieu de plein air,
- Transformant les anciens vestiaires en lieu de stockage de matériel pour les associations, le club de foot et les groupes musicaux,
- Rénovant l'espace « buvette ».

La dimension transition écologique de cette opération s'identifiera par :

- L'utilisation du bois local,
- L'isolation des bâtiments anciens,
- La mise en œuvre d'une chaudière gaz haute performance,

- Le passage en assainissement collectif pour préserver l'environnement de la rivière « Le Sevron »,
 - Une architecture s'intégrant dans le paysage naturel local proche du moulin Blanc rappelant les fermes bressanes.
 - Etude en cours pour pose de panneaux photovoltaïques.
- rappelle le coût de l'opération

POSTE DE DEPENSES (en €HT)		RECETTES (en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et études connexes	53 883,00	Etat – DETR/DSIL 2021 : Base estimé 569 883 x 30 %	170 964.90
Travaux	516 000,00	Etat - Contrat de ruralité Base estimé 569 883 x 10 %	56 988.30
Point traiteur	32 000.00	Conseil Départemental de l'Ain Accord obtenu de 569 883 x 15 %	85 482,00
		Contrat Ambition région AURA Accord obtenu	38 000,00
		CA3B Fond de concours PET Accord obtenu	110 000,00
		Autofinancement commune	140 447.80
TOTAL	601 883,00		601 883,00

- précise que le montant du fonds de concours accordé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, est celui indiqué dans le plan de financement ci-dessus, soit 110 000,00 €.

Le fonds de concours sera versé à la commune requérante à la fin de l'opération sur présentation de l'ensemble des justificatifs ayant trait à cette opération.

- donne lecture de la convention.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré :*

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération pour un fonds de concours de 110 000 € concernant les travaux d'extension d'un équipement sportif et festif au stade communal,

ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux d'extension d'un équipement sportif et festif.

SDIS

1°) Demande de subvention au SDIS : Habillement des pompiers

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la réunion du comité consultatif, il est nécessaire d'équiper en habillement les nouveaux pompiers et donne lecture du devis de l'entreprise DUMONT sécurité pour un montant TTC de 1 925.03 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise DUMONT Sécurité pour un montant TTC de 1 925.03 € TTC correspondant à 3 cagoules intervention non feu, 3 polos, 3 chemises et 6 pantalons FI,

SOLLICITE une subvention du SDIS pour ces équipements.

2°) Véhicule J9 en vente

Le Maire :

- rappelle que le contrôle technique du véhicule Peugeot J9 des pompiers a été passé le 22 février avec un résultat défavorable pour défaillances majeures,
- informe de la consultation de l'ensemble des pompiers du CPINI de BENY (actifs et retraités) pour savoir si l'acquisition du J9 les intéressait. Une offre a été faite pour un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de vendre le véhicule J9 immatriculé 7480 SC 01 à la proposition faite conformément à la règle établie pour un montant de 1 500 €,

AUTORISE le Maire à signer le certificat de cession du véhicule, de réaliser la résiliation de l'assurance correspondant et tous documents relatifs à cette cession.

**BILAN 2020 - BUDGET 2021
PROJET EDUCATIF, PROJET PEDAGOGIQUE
DU CENTRE DE LOISIRS ET PAUSE MERIDIENNE**

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, présente aux membres du conseil municipal :

- le bilan 2020 du centre de loisirs et de la pause méridienne pour l'année 2020 qui s'établit à 52 770.17 € en charges et en produits.

Pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 19 651.53, les autres produits étant assurés par la participation des familles (11 695.25 €), la participation ALSH de la CAF (10 770.76 €) et de la MSA (586.56 €), du contrat enfance jeunesse de la CAF (8 939.25 €) et MSA (707.99 €) et un remboursement maladie du personnel (418.83 €).

- le budget primitif 2021 pour le centre de loisirs incluant la pause méridienne pour un montant total de 55 340 €.
- présente le projet éducatif 2021 et le projet pédagogique 2021,
- précise que le rapport d'activité 2020 et le règlement de fonctionnement périscolaire seront validés lors du prochain conseil.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE et ACCEPTE pour le centre de loisirs incluant la pause méridienne :

- le compte de résultat 2020,
- le budget primitif 2021,
- le projet éducatif 2021,
- et le projet pédagogique 2021.

**CONVENTION DE SERVICE RELATIVE
AU SERVICE EXTRANET DE CONSULTATION DES RESSOURCES
POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE
ENTRE LA MSA ET LE CENTRE DE LOISIRS**

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, présente aux membres du conseil municipal la convention qui a pour objet de permettre au centre de loisirs d'avoir accès aux ressources et à la situation familiale des allocataires qui souhaitent y inscrire leur(s) enfant(s), au travers d'un nouveau « bouquet de services » ouvert aux partenaires structures d'AJE et accessible via le portail « msa.fr ». Ce service est accessible sur Internet au travers d'un bouquet Tiers Structures d'AJE.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

ACCEPTE et AUTORISE le Maire pour signer ladite convention citée en objet.

FIBRE OPTIQUE

Partie Sud de la commune :

Le Maire et l'adjoint à la voirie Christophe Teillard ont reçu le syndicat d'électricité SIEA et l'entreprise SOGETREL pour le projet d'installation de 50 nouveaux poteaux pour la partie sud de la commune afin d'acheminer la fibre optique : après étude et concertation quelques poteaux ont pu être supprimés.

Enedis a terminé la mise en place des logettes d'alimentation électrique des 2 armoires NRO qui recevront le matériel électronique de répartition de la fibre optique. Elles seront situées au fond du parking du 19 mars 1962 et derrière le local du fleurissement.

En résumé, la commune est satisfaite et impatiente de recevoir la fibre optique, mais elle est très déçue de voir l'installation de nouveaux poteaux.

Les travaux sont toujours annoncés pour la fin d'année.

Partie Nord de la commune : à ce jour, aucune étude d'implantation ne nous est parvenue.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comptable public demande d'admettre en non-valeur la somme de 70 € (provision chauffage) pour l'ancien locataire du logement de l'école dont les actes de poursuite sont restés infructueux.

*Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :*

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre de recettes recensé ci-dessus pour un montant de 70 €,

DECIDE d'imputer cette annulation de titre en dépenses de fonctionnement au compte 6541
« créances admises en non-valeur. »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lotissement le Petit Grillet : Les travaux ont commencé le mardi 9 mars. La réception des travaux de viabilité est prévue début juin. A ce jour, il ne restera que 3 lots à vendre.

Conduite d'eau : Le syndicat des eaux Bresse Suran Revermont a prévu des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable route de la Ville et route des Manilliers. La conduite d'eau sera changée pour supporter l'augmentation du nombre d'habitants dans ce secteur.

La durée prévue des travaux est de trois mois, ce qui engendrera des perturbations de circulation.

Volaille de Bresse : Un premier plan de soutien a été mis en place en 2020 de septembre à février. Grâce à cette opération, 2 000 poulets ont été cuisinés et servis dans les restaurants scolaires de la CA3B dont 76 poulets ont pu être servi à la cantine scolaire de Béný pour un montant TTC de 721.24 €.

Rappel : La participation de la commune est de 4.50 € HT / kg soit 9.49 € TTC / poulet. Celle de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse est de 2,50 € HT / kg)

Une nouvelle opération est prévue pour la période de mars à juillet 2021 avec une livraison de deux fois par mois de 8 poulets coupés en 8 parts.

Emploi saisonnier : La candidature de Léo DONGUY a été retenue pour 4 semaines en juillet pour 22h30min hebdomadaire.

Avis naissance :

- Louis OVIQUE, né le 27 février 2021 à LONS-LE-SAUNIER (39) et domicilié 49 route du Moulin de Chaffoux,
- Eloïse LANCELOT, née le 03 mars 2021 VIRIAT (01) et domiciliée 135 grande rue.

Haïssor : Logement libre à compter du 26 mars pour un montant de loyer de 321.60 € d'une surface de 42.80 m².

Collecte des ordures ménagères pour le lundi de Pâques : Elle est reportée au mardi 6 avril pour le secteur de l'Arbine, les Bernoux et les Flamins.

Manifestations à venir sur la commune :

- Samedi 27 mars : Vente de truites organisée par la société de pêche de Béný au stade.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 5 mai 2021 à 20h en salle Garavand.